

Réponses à deux questions posées à Transports Canada lors des séances du BAPE des 11 et 12 juin 2019, à Lac-Mégantic

Q1. Existe-t-il des cas similaires au passage à niveau de la route 161 dans la variante 2Ci (angle et pente) ? Fournir l'historique des accidents.

R1. Nous n'avons pas de données spécifiques ou une banque de données qui répertorie ce type de donnée (cas similaires). Le ministère s'assure que la réglementation en place est suivie lorsqu'un promoteur développe son projet. Nous n'avons pas de données relatives à l'historique des accidents en lien avec l'angle et la pente d'un passage à niveau. Les passages à niveaux sont réputés être conformes à la réglementation lorsque construits par un promoteur.

Q2. Est-ce que des analyses de risque ont été réalisées sur la voie actuelle avant de laisser le trafic reprendre après l'accident de 2013 ?

R2. L'analyse de risque a été plutôt comblée par une série de mesures basées sur les outils réglementaires à notre disposition. En l'occurrence, deux Avis assortis d'un Ordre ont été émis au niveau de la voie pour assurer que le service puisse reprendre de façon sécuritaire sur le tronçon où le chemin de fer n'avait pas opéré entre juillet et décembre 2013. Aussi, avant la reprise effective de service, une inspection supplémentaire a été effectuée afin de s'assurer du bon fonctionnement des 39 passages à niveaux équipés de dispositifs de signalisation automatique (sur la portion inactive entre Sherbrooke et la frontière) et remédier ainsi au problème de rouille accumulée sur la voie durant la période d'inactivité prolongée.

349

DB8

Projet de réalisation d'une voie
ferroviaire contournant le centre-ville de
Lac-Mégantic

6211-14-011